

Enterprise Insurance Company Plc (en liquidation)

SITE DE LIQUIDATION

Le 26 octobre 2016, la Cour suprême de Gibraltar a rendu une ordonnance de liquidation d'Enterprise Insurance Company Plc (en liquidation) (« la Société ») et a nommé Frederick David John White pour agir en tant que liquidateur de la Société (« le Liquidateur »).

Les coordonnées du liquidateur sont les suivantes :

Frederick David John White
Grant Thornton Limited
6A Queensway
P.O Box 64
Gibraltar

Tél : +350 200 45502

Fax : +350 200 51071

Email : enquiries@gi.gt.com

Site web : <http://www.grantthornton.gi>

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ IMPORTANT - VEUILLEZ LIRE

- [Avis de confidentialité - Enterprise Insurance Company PLC \(In Liquidation\)](#)

Communication du liquidateur d'Enterprise Insurance Company plc du 17^{juillet} 2017

J'ai été nommé liquidateur d'Enterprise Insurance Company Plc (« la Société ») par ordonnance de la Cour suprême de Gibraltar datée du 26^{octobre} 2016 (« l'Ordonnance »).

Une copie de l'ordonnance est incluse sur ce site Web. L'ordonnance a été rendue à la suite d'une requête déposée auprès de la Cour suprême de Gibraltar par la Commission des services financiers de Gibraltar (« GFSC ») au motif que la société est insolvable.

Le GFSC a déterminé, en vertu de l'article 150, paragraphe 1, de la loi sur les services financiers (compagnies d'assurance) (directive Solvabilité II), que l'ouverture d'une procédure de liquidation a commencé à compter de la date de l'ordonnance, à savoir le 26^{octobre} 2016, et a pris les mesures nécessaires pour informer les autorités de surveillance de tous les États membres de sa décision d'ouvrir une procédure de liquidation conformément à l'article 157, paragraphe 1.

À la suite de la décision du GFSC d'ouvrir une procédure de liquidation, l'agrément de la société en tant qu'assureur a été retiré conformément aux dispositions de l'article 156, paragraphe 1, de la loi sur les services financiers (sociétés d'assurance) (directive Solvabilité II) et à la procédure prévue par l'article 106 de la loi sur les sociétés d'assurance (telle que modifiée).

En vertu de l'article 156(2) et de l'article 156(3) de la loi sur les services financiers (compagnies d'assurance) (directive Solvabilité II), je suis autorisé à poursuivre les activités de l'entreprise d'assurance dans la mesure où cela est nécessaire ou approprié aux fins de la liquidation, à condition que ces activités soient exercées avec le consentement et sous la supervision du GFSC.

J'ai écrit à tous les preneurs d'assurance pour les informer de l'ouverture de la procédure de liquidation et leur fournir les informations requises par l'article 158 de la directive Solvabilité II sur les services financiers (compagnies d'assurance). Une copie de cette lettre et de cet avis est incluse sur ce site Web.

J'ai également écrit à des créanciers connus de la Société et une copie de cette lettre est incluse sur ce site Web.

Compte tenu de la nature et des circonstances de la liquidation ainsi que de l'actif et du passif de la société, j'ai estimé qu'il n'était ni pratique ni nécessaire de tenir une première assemblée des créanciers. Compte tenu des circonstances, la Cour m'a également dispensé d'envoyer des formulaires de réclamation aux créanciers à ce stade. Il n'y a donc actuellement aucun délai pour le dépôt de créances dans le cadre de la liquidation par les créanciers. L'avis de ma décision de ne pas tenir de réunion en vertu de l'article 174 est publié sur le site Web de la Société et a été publié dans la Gazette de Gibraltar conformément à l'Ordonnance.

Je continuerai d'administrer et de statuer sur les réclamations découlant de polices d'assurance souscrites par la Société afin d'établir les réclamations et le montant de ces réclamations qui peuvent à juste titre être admises à titre de réclamations d'assurance dans le cadre de la liquidation.

Je suis en contact avec les régimes d'indemnisation dans les différents pays dans lesquels Enterprise a conclu des contrats afin de coordonner avec eux les processus par lesquels les demandes éligibles peuvent être payées au titre des régimes.

Je prends des dispositions pour que les gestionnaires de sinistres continuent d'administrer, de traiter et d'accepter les demandes résiduelles en vue de leur admission en tant que demandes d'indemnisation et de leur soumission aux régimes d'indemnisation, le cas échéant. Les assurés doivent continuer à déclarer les sinistres conformément aux instructions figurant sur ce site Web.

Clause de non-responsabilité

J'ai renoncé à tous les contrats d'assurance automobile émis au Royaume-Uni, en République d'Irlande, en France, en Italie et en Grèce en vertu desquels la société est un assureur à compter de 0h00 le 27^{octobre} 2016.

J'ai également renoncé à tous les contrats d'absence des enseignants émis au Royaume-Uni en vertu desquels la société est un assureur à compter de 0h00 le 27^{octobre} 2016.

Le 14^{décembre} 2016, j'ai résilié tous les contrats passés par le courtier Motorway Direct plc auprès de la société en tant qu'assureur. Motorway Direct plc a mis en place une couverture alternative pour ses clients et leur aura écrit à ce sujet.

Le 14 décembre, j'ai également renoncé à tous les contrats passés par le courtier NCI Vehicle Rescue plc avec la société en tant qu'assureur. NCI Vehicle Rescue plc a mis en place une couverture alternative pour ses clients et leur aura écrit à ce sujet.

Le 3 janvier 2017, j'ai renoncé à toutes les polices^{d'assurance} d'entretien des meubles pour une couverture de 2 ou 3 ans contre les défauts structurels et les dommages accidentels souscrits par le courtier Kainos Associates LLP auprès de la société en tant qu'assureur. Kainos Associates LLP a mis en place une couverture alternative pour ses clients et leur aura écrit à ce sujet.

Le 27^{juin} 2017, j'ai renoncé à toutes les polices restantes d'assurance responsabilité civile professionnelle des avocats. Les avocats concernés par cette clause de non-responsabilité ont été avisés par lettre et par courriel.

Des copies des avis de non-responsabilité scellés par la Cour suprême de Gibraltar sont incluses sur ce site Web.

Les clauses de non-responsabilité n'affectent pas les réclamations qui sont survenues en vertu d'un contrat d'assurance souscrit par la Société avant la date de la renonciation. Conformément à la clause de non-responsabilité, les réclamations ne peuvent pas être faites en vertu d'une politique de renonciation.

Toute question de la part des assurés ou d'autres personnes peut être adressée à enterprise.insurance@gj.gt.com

Démenti

Le 11^{janvier} 2017, j'ai renoncé à l'accord d'administration et de service des réclamations conclu entre la société et Claims Consulting Solutions Limited en date du 25^{septembre} 2015.

Une copie de l'avis de non-responsabilité scellé par la Cour suprême de Gibraltar est incluse sur ce site Web.

Frederick White
Liquidator
Enterprise Insurance Company plc (en anglais seulement)

Assurés au Royaume-Uni

Veillez noter que Gallagher Bassett ne traite plus les réclamations pour le compte d'Enterprise Insurance Company plc (« Enterprise »). À compter du 1er mars 2023, toutes les réclamations automobiles au Royaume-Uni seront traitées par Quest Consulting (London) Ltd (« Quest ») pour le compte du liquidateur d'entreprise.

Toute correspondance relative à des réclamations automobiles au Royaume-Uni doit être adressée à Quest dont les coordonnées sont les suivantes :

Quest Consulting
52-54 Gracechurch Street
Londres EC3V 0EH

Courriel : EnterpriseUKmotor@quest-group.co.uk

Tél : 0207 015 8650

Les avocats ayant des réclamations découlant de polices d'assurance responsabilité civile professionnelle survenant avant la date d'expiration de leur police ou avant le 27 juin 2017, date à laquelle toutes les polices restantes ont été rejetées, doivent signaler ces réclamations à :

Rebecca Neil
Quest Consulting
52-54 Gracechurch Street
Londres EC3V 0EH
Tél. : 207 015 8670
Courriel : rneill@quest-group.co.uk

Les avocats qui détiennent des polices résiliées par la clause de non-responsabilité et qui souhaitent faire une réclamation pour le remboursement de la prime doivent également contacter Rebecca Neill.

Les autres titulaires de police ayant des sinistres doivent déclarer ces sinistres conformément aux instructions incluses dans leurs documents de police.

Le Financial Services Compensation Scheme (FSCS) a travaillé en étroite collaboration avec moi pour faciliter le processus par lequel les titulaires de police éligibles peuvent faire une demande auprès du régime d'indemnisation.

Des informations concernant le Financial Services Compensation Scheme peuvent être obtenues sur le site Web du FSCS www.fscs.org.uk

Assurés en Italie

Les demandes valides sont traitées conformément à la réglementation italienne.

Tous les titulaires d'une police d'assurance automobile ayant des sinistres doivent les notifier au Fondo di Garanzia per le Vittime della Strada conformément aux instructions figurant sur le site Web de la CONSAP à l'adresse suivante :

<http://www.consap.it/servizi-assicurativi/fondo-di-garanzia-per-le-vittime-della-strada>

Assurés en France

AVIS IMPORTANT DE CONFIDENTIALITE - VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT

Déc 21, 2018 • [Enterprise Insurance Company PLC \(en liquidation\)](#)

Assurés en Grèce

Tous les titulaires d'une police d'assurance automobile ayant des réclamations doivent notifier ces réclamations à Enterprise Insurance Company plc en liquidation à l'adresse ci-dessous :

Enterprise Insurance Company plc en liquidation
P.O. Box PR 79102
Palaio Faliro
Athènes

Courriel : greececlaims@eigplc.com

Tel : 0030 210 94 299 27

Sur le site web se trouve un avis en grec expliquant la situation actuelle concernant les assurés grecs.

Assurés en République d'Irlande

Tous les titulaires de polices d'assurance automobile ayant des réclamations doivent en informer Wrightway Underwriting Ltd à l'adresse ci-dessous :

Wrightway Underwriting Ltd
Service
des réclamations Limekiln House
Drinagh
Co. Wexford

Messagerie électronique:
infor@wrightway.ie sbyrne@wrightway.ie

Tél:Tel : +353 53 91 67100
+353 53 91 67133

Le site Web des Chambres de l'Oireachtas fournit les informations publiques suivantes qui doivent être notées par les parties ayant une réclamation contre Enterprise Insurance Company Plc (en liquidation).

« Le projet de loi de 2018 portant modification de la loi sur les assurances (amendement) intitulé Loi modifiant et étendant la loi relative aux assureurs insolubles ; prévoir le transfert de l'administration du Fonds d'indemnisation des assurances à la Banque centrale d'Irlande ; prévoir l'attribution de certaines fonctions à la Banque centrale d'Irlande et à l'Agence nationale de gestion du Trésor en ce qui concerne le Fonds d'indemnisation des assurances et les paiements à certaines personnes en cas d'assurance insoluble ; prévoir la création d'un fonds connu sous le nom de Fonds d'indemnisation en cas d'insolvabilité des assureurs automobiles et la manière dont ce fonds sera administré, contrôlé et géré par le Bureau des assureurs automobiles d'Irlande ; prévoir les cotisations des assureurs automobiles à ce fonds, le taux de la

cotisation à verser et les ajustements à ce taux ; de prévoir l'application des dispositions relatives à l'octroi de ces contributions ; à ces fins, de modifier et d'étendre la loi de 1964 sur les assurances et la loi de 2000 portant modification de la loi de <> sur l'Agence nationale de gestion du Trésor ; et de pourvoir aux questions connexes.

À la suite de la promulgation du projet de loi le 24 juillet 2018, la loi de 2018 sur l'assurance (amendement) a introduit d'importants changements dans les paiements du Fonds d'indemnisation des assurances. Les principaux changements pour les tiers demandeurs éligibles sont que les paiements du Fonds d'indemnisation des assurances couvriront désormais 100 % de la demande acceptée et que la responsabilité d'autoriser les paiements a été transférée du comptable à la Haute Cour à l'Agence nationale de gestion du Trésor (NTMA). L'Agence nationale de réclamation, en tant que département de la NTMA, traitera les paiements et les soumettra à l'autorisation de la Haute Cour. Le liquidateur est en communication avec la SCA dans l'attente d'instructions sur le protocole de réclamation de la SCA requis.

De plus amples informations et une copie complète de la loi de 2018 sur les assurances (amendement) sont disponibles sur le site Web des Chambres de l'Oireachtas

Les documents et les commandes pertinents peuvent être consultés / téléchargés à partir des liens ci-dessous :

- 11 novembre 2023 • [Ordonnance scellée pour une demande d'instructions](#)
- 09 novembre 2023 • Demande du liquidateur en vue d'obtenir des directives pour aider au calcul et au paiement d'une première distribution provisoire aux créanciers d'assurance.
- [Avis de demande en vertu de la Loi sur l'insolvabilité](#)
- [Affidavit de Frederick David John White](#)
- [Pièce 1 Frederik David John White](#)
- [Pièce 2 Frederik David John White](#)
- 02 novembre 2023 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- 01 novembre 2023 • [Quatorzième rapport du liquidateur 1er novembre 2023](#)
- 08 août 2023 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- 12 avril 2023 • [Douzième rapport du liquidateur 12 avril 2023](#)
- janv. 10, 2023 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- 10 octobre 2022 • [Onzième rapport du liquidateur 10 oct. 2022](#)
- 10 octobre 2022 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- 15 juillet 2022 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- 22 mars 2022 • [Dixième rapport du liquidateur 22 mars 2022](#)
- 29 novembre 2021 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- 22 sept. 2021 • [Neuvième rapport du liquidateur 22 sept. 2021](#)
- 27 juillet 2021 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- 4 avril 2021 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- 19 mars 2021 • [Huitième rapport du liquidateur 19 mars 2021](#)
- 23 octobre 2020 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- 1 sept. 2020 • [Septième rapport du liquidateur 1er sept. 2020](#)

- 30 juillet 2020 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- 21 avril 2020 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- 16 mars 2020 • [Sixième rapport du liquidateur 16 mars 2020](#)
- janv. 20, 2020 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- août 15, 2019 • [Cinquième rapport du liquidateur 15 août 2019](#)
- 17 juillet 2019 • [Ordonnance scellée pour le paiement provisoire des honoraires du liquidateur](#)
- May 15, 2019 • [Sealed order for the interim payment of Liquidator's fees](#)
- Feb 28, 2019 • [Fourth Report of the Liquidator 28th February 2019](#)
- Feb 05, 2019 • [Sealed order for the interim payment of Liquidator's fees](#)
- Feb 05, 2019 • [Sealed order for the interim payment of Liquidator's fees](#)
- Oct 31, 2018 • [Sealed order for the interim payment of Liquidator's fees](#)
- Aug 08, 2018 • [Third Report of the Liquidator 9th August 2018](#)
- July 13, 2018 • [Sealed order for the interim payment of Liquidator's fees](#)
- April 25, 2018 • [Sealed order for the interim payment of Liquidator's fees](#)
- Feb 15, 2018 • [Second Report of the Liquidator 15th February 2018](#)
- Dec 20, 2017 • [Sealed order for the interim payment of Liquidator's fees](#)
- Dec 15, 2017 • [Press Release 15th December 2017 \(English\)](#)
- Dec 15, 2017 • [Press Release 15th December 2017 \(Greek\)](#)
- Oct 03, 2017 • [Press Release 3rd October 2017 \(English\)](#)
- Oct 03, 2017 • [Press Release 3rd October 2017 \(Greek\)](#)
- Sep 05, 2017 • [Sealed order for the interim payment of Liquidator's fees](#)
- Aug 14, 2017 • [First Progress Report of the Liquidator 14th August 2017](#)
- Jul 17, 2017 • [Notice from the Liquidator \(Greek\)](#)
- Jun 02, 2017 • [Sealed order for the interim payment of Liquidator's fees](#)
- Feb 24, 2017 • [Sealed order for the interim payment of Liquidator's fees](#)
- Jan 11, 2017 • [CCSL Disclaimer](#)
- Jan 03, 2017 • [Notice of disclaimer Kainos Associates LLP](#)
- Dec 22, 2016 • [Preliminary Report of the Liquidator](#)
- Dec 14, 2016 • [NCI Vehicle Rescue Plc - Stamped and sealed Disclaimer](#)
- [Motorway Direct Plc - Stamped and sealed Disclaimer](#)
- Nov 29, 2016 • [Notice to IBG \(Insurance Backed Guarantee\) policyholders & consumers](#)
- Nov 04, 2016 • [Letter to Creditors](#)
- [Notice to Creditors Dispensing with First Meeting](#)
- [Notifying letter to policyholders \(English\)](#)
- [Notifying letter to policyholders \(French\)](#)
- [Notifying letter to policyholders \(Greek\)](#)

- [Notifying letter to policyholders \(Italian\)](#)
- Oct 27, 2016
 - [Notice of Disclaimer Teacher Absence Policies](#)
 - [Notice of Disclaimer \(English\)](#)
 - [Notice of Disclaimer \(French\)](#)
 - [Notice of Disclaimer \(Greek\)](#)
 - [Notice of Disclaimer \(Italian\)](#):
- Oct 26, 2016
 - [Order of the Supreme Court of Gibraltar](#)
 - [Notification of Winding Up Order \(English\)](#)
 - [Notification of Winding Up Order \(French\)](#)
 - [Notification of Winding Up Order \(Greek\)](#)
 - [Notification of Winding Up Order \(Italian\)](#)